

Bulletin N°128 / Novembre 2018

L'Avisé Syndical



Edito Négociation Annuelle Obligatoire, Affûtons nos revendications

Les NAO doivent être l'un des moments privilégiés de dialogue auprès des salariés pour que vivent et aboutissent nos revendications...

La CGT est le syndicat de la fiche de paye, pas du pouvoir d'achat !

L'actualité récente nous montre, notamment que la baisse des cotisations sociales, pour soi-disant augmenter le pouvoir d'achat des français, n'est qu'un leurre qui n'a qu'un seul objectif : détruire notre héritage commun qu'est la Sécurité Sociale. Que dire de tous ces éléments de rémunérations non soumis à cotisations, hormis la CSG-CRDS, comme les primes d'intéressement ou le don d'actions !

Nous ne devons pas nous tromper de combat.

Même si la colère d'une partie des citoyens est légitime concernant certains biens de consommation beaucoup trop taxés comme les carburants, la solution passera avant tout par la bataille du salaire socialisé...

Face à cette offensive idéologique et réactionnaire sans précédent, nous avons des revendications à mettre entre les mains des salariés, comme notre grille de salaire avec un salaire mini de 1800€ brut, un changement minimal de coefficient tous les 4 ans, la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire...

Durant les NAO qui vont s'ouvrir un peu partout d'ici la fin de l'année et le début de l'année prochaine, nous devons aussi interpeller les employeurs sur la négociation actuelle sur le nouveau dispositif conventionnel qui risque d'entraîner, s'il devait aboutir tel quel, de profondes mutations de l'organisation du travail qui est aussi l'un des thèmes qui doit être abordé lors des NAO.

Pour de véritables augmentations de salaires, agissons dans les entreprises, la seule augmentation qui compte, c'est celle du salaire brut !

Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>
Tél : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satirique
Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire
Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 26/11/2018

Sommaire

- 1 ➔ Edito
- 2 ➔ Pouvoir d'achat
- 3 ➔ Pouvoir d'achat
- 4 ➔ Humour

L'Avisé Syndical / Bulletin N°128 / Novembre 2018



POUVOIR D'ACHAT

Parlons-en



Nous le constatons tous, notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser, les salaires n'augmentent pas ou pas suffisamment pour répondre aux besoins des salariés. Dans le même temps, le coût

de la vie est en perpétuelle augmentation.

Mais au fait, c'est quoi le pouvoir d'achat ?

Pour les salariés, c'est la capacité

à pouvoir faire face aux dépenses courantes mensuelles (loyer, crédit, énergie, carburant, assurance, impôts, alimentation, transport, communication, loisirs...) mais pas seulement, c'est aussi sa capacité d'accès à la culture, le sport et les loisirs et cela grâce au niveau du salaire.

L'inflation, c'est la hausse des salaires ?

Malheureusement non. L'inflation c'est, l'augmentation générale et durable des prix à la consommation. C'est l'Institut National de la Statistique et des Études économiques (INSEE) qui calcule le taux d'inflation plusieurs fois par an.

Pour la CGT, cette référence souvent utilisée par les employeurs pour fixer le pourcentage de l'augmentation générale des salaires, n'est pas un bon indicateur, car il ne prend en compte que certains éléments économiques. Cela vient ainsi fausser la réelle inflation subie.

Par exemple, on trouve systématiquement des postes économiques comme l'électroménager, l'informatique ou encore les téléviseurs que les ménages français ne consomment pas mensuellement. Si cet indicateur donne une tendance sectorielle de l'économie, il ne correspond pas à l'inflation réellement supportée par les ménages français..

Les prix grimpent

Selon les estimations de l'Insee de septembre dernier, les prix à la consommation ont augmenté de

2.2 % sur un an. Il s'agit de la plus forte progression enregistrée depuis plus de six ans. Les produits frais (légumes, fruits) ont subi une inflation des prix suite à l'été caniculaire. Maintenant que nous sommes aux portes de la période hivernale, ce sont les prix de l'énergie qui flambent.

Un coup de pouce pour les plus riches...

Il y a encore quelques mois, le Président Macron promettait que l'année 2018 serait tournée vers le pouvoir d'achat pour les français. Mais, il n'avait pas précisé pour quels français les choses s'amélioreraient. Car cette année, c'est le jackpot pour les plus riches et ceci en premier lieu grâce à la transformation de l'impôt sur la Fortune (ISF) en un impôt sur la fortune immobilière (IFI), de façon à exempter de taxes, les valeurs mobilières et les placements (actions, assurance-vie...). Cette réforme a permis aux personnes initialement imposées sur la grande fortune de récupérer des milliards d'euros qu'ils devaient verser au Trésor Public.

Par contre, pour les retraités, l'augmentation obtenue n'est pas celle de leur pension, mais celle de la CSG ! L'augmentation importante de cette taxe a imputé drastiquement leur pouvoir d'achat.

... Et une augmentation en trompe l'oeil pour les salariés

La mesure phare du gouvernement avait pour objectif, de permettre une augmentation du pouvoir d'achat des français, suite à la suppression des cotisations salariales. Cela a été fait en deux temps : en janvier de cette année avec la suppression de la cotisation maladie et d'une partie de celle concernant le chômage, puis en octobre 2018 avec la suppression complète de la cotisation chômage.

Par ce mécanisme comptable, l'Etat a tenté de nous faire croire qu'en supprimant des cotisations, cela redonnerait du pouvoir d'achat, alors qu'en réalité, il en enlève !

Ce transfert de cotisation vers de l'impôt indirect, c'est autant de financement en moins pour la Sécurité sociale, la caisse de chômage et donc la réduction drastique de notre protection sociale.



En janvier, avez-vous vu une différence sur le montant final de votre fiche de paie ? Non ! Et c'est normal, car dans le même temps la CSG a augmenté de 1,7 % pour tous. Donc ce que l'on vous rend financièrement d'un côté, en réduisant par ailleurs des droits sociaux différés, on vous le reprend immédiatement par l'augmentation d'une taxe. On n'est pas banquier comme monsieur Macron, mais on sait faire des additions et surtout, des soustractions !

Le résultat de cette politique libérale financière, fait qu'un français sur cinq ne peut pas faire 3 repas par jour selon une étude du Secours populaire. Trouvez-vous normal qu'en 2018, des salariés n'arrivent pas à vivre dignement avec leurs salaires ? Non cela est proprement scandaleux !

Dans les entreprises, une politique salariale en berne

Il serait restrictif de pointer du doigt uniquement le gouvernement ! Les employeurs dont l'UIMM ont une grande part de responsabilité. Baisse de la masse salariale à l'entreprise avec en parallèle, l'obtention de leurs revendications, avec des allègements de cotisations sociales. Ainsi, depuis plusieurs années, les augmentations de salaire ne couvrent plus l'inflation. Et toutes les catégories professionnelles sont touchées. Par exemple cette année, les minima des ingénieurs et cadres ont augmenté de 1,6 %, alors que l'inflation est à 2,3 %.

L'argent existe pour augmenter les salaires

Le maintien du pouvoir d'achat ne doit se faire par des mesures en trompe l'œil, mais par de véritables augmentations de salaire.

Car l'argent existe. Selon un rapport publié en début d'année par l'ONG Oxfam, les entreprises du CAC 40 ont reversé plus de deux tiers de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, au détriment des salaires ! D'ailleurs en 2016, les PDG du CAC 40 gagnaient en moyenne 257 fois le SMIC et 119 fois plus que la moyenne de leurs salariés. Dans une société où 82 % des richesses créées dans le monde bénéficient au 1 % des plus riches, est-il encore raisonnable de rémunérer un patron du CAC 40 plus de 257 fois le SMIC ? La réponse est NON !

Les revendications CGT

Dans ce contexte, les prétentions de hausse des salaires ne sont pas irréalistes. Les revendications salariales portées par le syndicat CGT sont en phase pour répondre aux besoins des travailleurs :

- Un SMIC à 1800€ brut
- Une hiérarchie des salaires de 1 à 5
- Une garantie minimale de carrière avec le doublement du coefficient et du salaire pour une carrière complète.
- Et comme nous ne voulons pas passer notre vie à la gagner, une réduction du temps de travail à 32h.



Je souhaite

Prendre contact

Me syndiquer

Nom

Prénom

Adresse

Tél. Entreprise Email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise

ou à envoyer à :FTM-CGT - Vie syndicale, Case 433, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil cedex | vie.syndicale@ftm-cgt.fr

À CHAQUE GILET SA FONCTION



FUIR LA GUERRE



FAIRE LA GRÈVE



BIUTER DU CYCLISTE



FAIRE PEUR À MANU